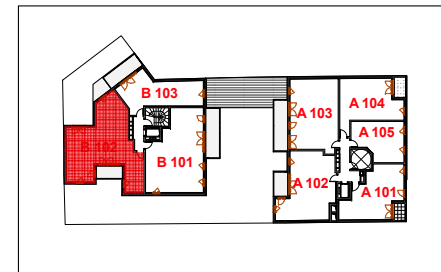




# LE GERMAINE

## 4 PIECES

Appartement N° B 102  
R+1-Bâtiment B



### 4 PIECES

#### SURFACES HABITABLES

Entrée + PI	4,42 m <sup>2</sup>
Séjour	20,19 m <sup>2</sup>
Cuisine	8,90 m <sup>2</sup>
Chambre 1 +PI	15,14 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9,87 m <sup>2</sup>
Dgt	1,50 m <sup>2</sup>
Salle de Bains	5,38 m <sup>2</sup>
Chambre 3 + PI	11,01 m <sup>2</sup>
Salle d'Eau	2,94 m <sup>2</sup>
Wc	2,11 m <sup>2</sup>

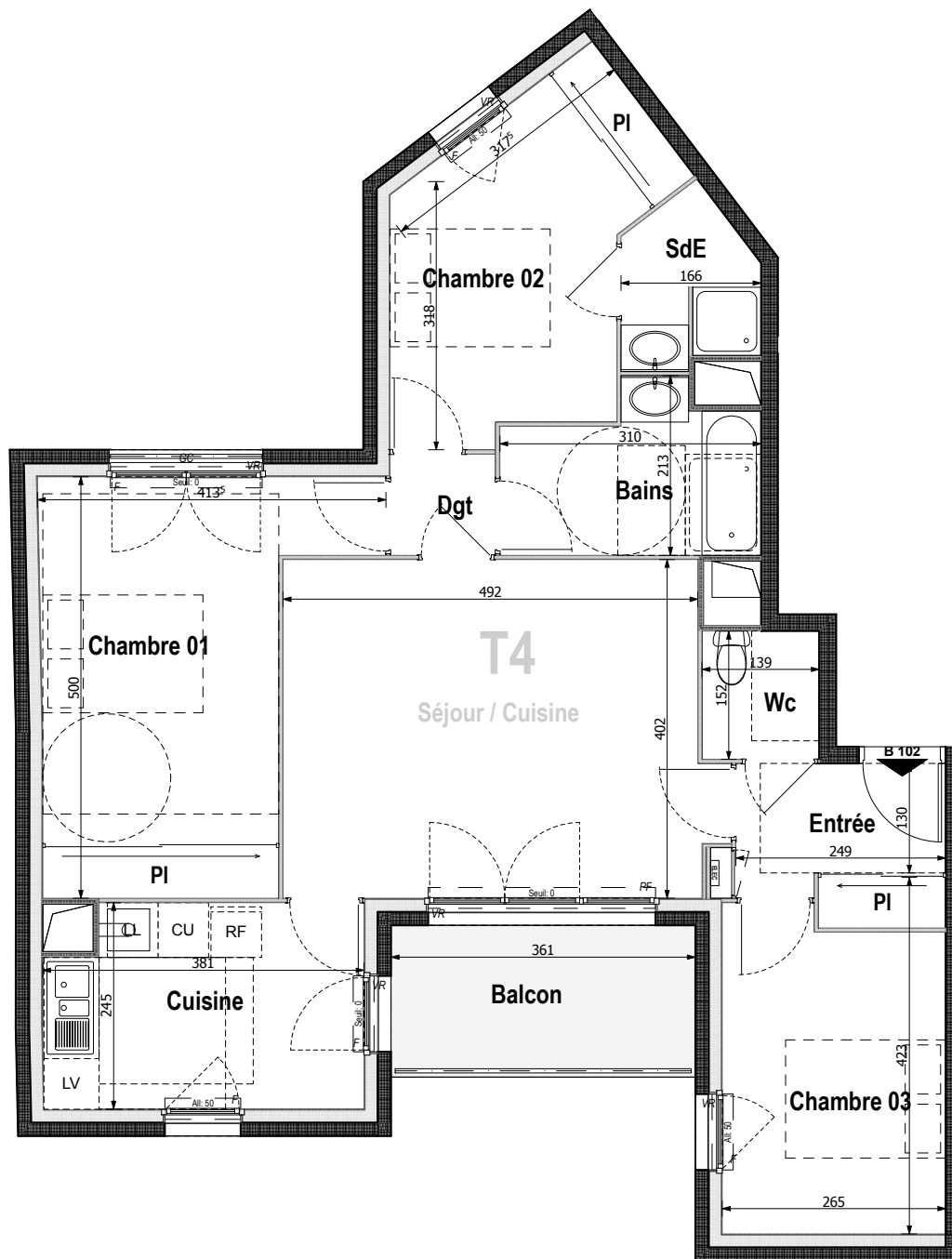
**TOTAL HABITABLE 81,46 m<sup>2</sup>**

Balcon 6,14 m<sup>2</sup>

**TOTAL ANNEXES 6,14 m<sup>2</sup>**

#### LEGENDE:

F=Fenêtre	PF=Porte-Fenêtre	Chaudière
VR=Volet Roulant	GC=Garde-Corps	Soffite
LV: Lave Vaisselle	RF: Réfrigérateur	
LL: Lave Linge		
CU: Cuisson		



Ce plan est établi à titre provisoire, sur la base des plans de permis de construire. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions que l'équipement. Les surfaces et les hauteurs sous plafond sont approximatives. Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou altimétriques) sont soumises aux tolérances réglementaires. Les soffites, faux plafonds, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Des modifications mineures ou des aménagements de détail nécessaires pour des raisons techniques ou administratives pourront être reportées sur les plans. La surface habitable comprend les placards, les WC et la salle de bain. Les cercles et rectangles en pointillés signalent les respects de la norme pour les personnes à mobilité réduite.

Visa réservant:

Date : 07/02/2018

